



CHARTRE DE L' EXPOSANT

RAFIOTCYCLÉ 2019



Association Espace Plaine
2071 Chemin de la Plaine
05400 La Roche des Arnauds
Siret 797 988 979 00010

Tél. 04 92 54 64 95
06 74 96 48 74

espaceplaine@gmail.com
espaceplaine.com rafiotcycle.com

Depuis sa création, le festival *RafiotCyclé, ensemble vers la Transition écologique* s'efforce d'accueillir ses visiteurs dans une ambiance chaleureuse, conviviale et bon enfant. C'est pour maintenir cet état d'esprit que les stands sont gracieusement mis à la disposition des exposants.

En tant qu'invité, chaque exposant fait donc partie intégrante du festival et représente, en quelque sorte, l'organisation du festival auprès des visiteurs.

Chaque exposant se doit donc de respecter les règles simples de savoir vivre qui suivent afin que le festival se déroule dans de bonnes conditions. Le non respect de ces règles entraînerait l'absence d'invitation aux prochains festivals.

I. Rappel des missions et finalités de l'Association

La mission de l'Association Espace Plaine est de éduquer à l'environnement, une démarche nécessaire pour gérer la diversité et les comportements individuels qui sont en grande partie la cause du problème des déchets en mer et sur terre.

L'association Espace Plaine veut sensibiliser à travers des actions menées tout au long de l'année dans le cadre : *Ensemble vers la transition écologique*.

L'une des vocations de l'association Espace Plaine est de favoriser les échanges .

- Elle accueille les exposants et les considère comme des collaborateurs.
- Elle les informe sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales tâches.
- Elle leur confie, en fonction de ses besoins propres et des compétences proposées, des activités en regard de leurs motivations et de leur disponibilité.
- Elle fait en sorte d'agrandir le réseau social.

L'association Espace Plaine, signataire de la charte « Sud, Zéro déchet plastique », s'engage à anticiper la réglementation et contribuer activement au programme régional « Zéro déchet plastique en 2030 », avec des démarches engagées:

- sensibiliser et mobiliser le personnel, les bénévoles, parties prenantes et les différents publics à la réduction des déchets plastiques;
- diffuser les informations sur les bonnes pratiques de réduction des déchets via notre manifestation *Rafiotcyclé: ensemble vers la transition écologique* , avec des actions ludiques, pédagogiques, artistiques ou créatives.
- mettre en oeuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques;
- gérer et valoriser les déchets plastiques produits;
- diffuser des informations sur les bonnes pratiques de réduction des déchets plastiques via des outils de communication;
- mettre en place ou participer à une campagne de communication sur les éco-gestes pour informer et sensibiliser;
- développer des programmes avec les établissements d'enseignement et accompagner les écoles vers un label zéro gaspillage, zéro plastique notamment sur les fournitures;
- organiser ou participer à un défi Zéro plastique;

- organiser , participer à des opérations de nettoyage de sites pollués de caractérisation des déchets, recherche des sources de pollution (rivières, espaces naturels, plages, pistes de sky etc.);
- documenter toutes les actions avec des vidéos, films ou documentaires.
- anticiper le réglementation en abandonnant progressivement l'utilisation de la vaisselle jetable et promouvoir les alternatives réutilisables (vaisselle verre, inox, gourdes, sacs réutilisables, éco-cup, etc);
- adopter une politique d'achat durable limitant le recours au plastique (réduire les emballages, favoriser le vrac, les éco-labels, supprimer les pailles, les bouteilles d'eau jetables...);
- inciter les entreprises, artisans, agriculteurs et commerçants à s'engager dans une démarche Zéro plastique;
- localiser et signaler les décharges sauvages et caractériser les types de déchets;
- favoriser les projets de récupération et de réutilisation des déchets (ressourcerie, repaircafé, ateliers créatifs, vides grenier, gratifieria...) et le recours aux artisans Répar -acteurs.
- compenser les émission de effet de serre générées par ses activités

II -Espace Plaine veille

- À accueillir et considérer l'exposant comme un collaborateur à part entière dans le cadre des missions qui lui sont confiées et qu'il accepte de porter ; mettre ainsi à sa disposition le projet associatif, la charte des valeurs de l'Association ;
- À lui donner, à cet effet, une information claire sur les missions de Espace Plaine, le fonctionnement et l'objet de la structure dans laquelle il inscrit son action ;

III - L'exposant

L'exposant s'engage :

- à respecter la finalité et l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et ses règles de fonctionnement,
- à exercer son activité dans le respect des convictions et des opinions de chacun, des valeurs, des droits, de la culture, des choix et des croyances des usagers qu'il accompagne,
- ASSURANCES : Les exposants devront être assurés sur le plan de la responsabilité civile et de leurs biens. Espace Plaine ne saurait être responsable des préjudices causés par les produits vendus mais également en cas de vol, de perte et d'altération quelconque pendant la durée de la foire. Il est donc indispensable qu'ils fournissent une copie de leur responsabilité civile en cours de validité .

Une surveillance du site dans lequel se déroulera la foire sera assurée les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche par une société de gardiennage spécialisée,

L'exposant est tenu de respecter les recommandations suivantes:

- les emballages et les contenants alimentaires seront minimisés et biodégradables,
- les sacs à base de plastique non-biodégradable sont proscrits,
- les déchets seront triés par catégorie.

IV - Gestion des stands

INSTALLATION DES STANDS

- Les exposants seront placés le vendredi à partir de 17 h jusqu'à 21 h et le samedi de 6 h à 9 h.
- Les emplacements d'exposition seront indiqués aux exposants le vendredi à partir de 17 h.
- Les emplacements devront être débarrassés de tous produits, matériels et déchets le dimanche à 20 h au plus tard.
- Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand pendant toute la durée d'ouverture de la foire au public.
- Les exposants souhaitant dormir sur leur stand devront en faire part aux organisateurs afin d'en avvertir le service de gardiennage.
- A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries.
- Chaque exposant doit laisser sa place propre et nette à la fin du festival.
- Toutes les dégradations causées aux bâtiments, aux arbres, aux installations publiques par les installations ou les objets exposés seront évaluées par les services techniques de la Communauté de Communes du Sisteronais -Buëch et mises à la charge de l'exposant desdites dégradations.

V - Horaires d'ouverture au public

- *RafiotCyclé* est ouverte à tous, l'entrée est gratuite.
- *RafiotCyclé* est ouverte au public le samedi de 10 h à 20 h (minuit pour l'espace restauration) et le dimanche de 10 h à 18 h.

Nous vous remercions par avance pour l'accueil que vous réserverez aux bénévoles qui se sont engagés dans cette aventure et les soutiendrez en créant une ambiance paisible et joyeuse.

Fait à

Signature de l'exposant précédée de la mention « Lu et approuvé »